

proposent que la question soit étudiée par des experts, sous les auspices des Nations Unies - a obtenu de nombreux appuis et sera poursuivie au cours de la 43^e session de l'AGNU.

Plus généralement, les résultats de la session extraordinaire - surtout si on les rapproche de l'échec de l'UNSSOD II - soulèvent un certain nombre de questions fondamentales. Quel rôle jouent les Nations Unies dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement? Comment peut-il être intensifié? Les Nations Unies peuvent-elles devenir un instrument efficace de renforcement et de stimulation des progrès en cette matière aux niveaux fédéral, régional et mondial? De quel poids pèsent les résolutions et les décisions de la Première Commission? Quelle est l'importance du consensus pour le processus de limitation des armements et de désarmement? Les États membres de l'ONU devraient-ils s'efforcer de parvenir au consensus lorsqu'il n'existe aucun accord? Quel est le rôle d'une session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement? Quand convient-il de prendre une décision au sujet de la réunion d'une nouvelle UNSSOD?

Bien qu'il ne soit pas facile de répondre à ces questions, un effort effectué rapidement et honnêtement par la Communauté internationale en vue de les résoudre pourrait être fructueux et contribuer dans une large mesure à redresser la situation après ce qui sera jugé par beaucoup, pour de bonnes raisons, comme l'issue décevante de l'UNSSOD III.

Enfin, pour ce qui est du Canada, il ne fait aucun doute que le processus préparatoire à la session extraordinaire, au cours duquel ont eu lieu de nombreuses consultations entre des représentants des gouvernements d'une part, des ONG et des particuliers vivement intéressés d'autre part, a été très fructueux par lui-même. Il a permis aux citoyens canadiens concernés de mieux connaître et de mieux comprendre les différents points de vue sur les grandes questions de la limitation des armements et du désarmement, et il a renforcé la capacité de la délégation canadienne à l'UNSSOD III de définir fermement la position du Canada.

II RAPPORT

A) LES DÉBUTS

La leçon tirée du déroulement de l'UNSSOD I, en 1978, et de l'UNSSOD II, en 1982, a eu une incidence marquée sur la préparation de l'UNSSOD III. La première session extraordinaire a été une conférence internationale de